

Sarcey un pari de 12,000 piastres déposées chez un notaire, s'il parvenait à prouver qu'un seul des miracles allégués par M. H. Lasserre, dans son ouvrage *Notre-Dame de Lourdes*, était faux. M. Sarcey ne put relever le défi, et sa malheureuse posture lui fit passer un fort mauvais quart d'heure.

Cependant, depuis quelques années, M. Sarcey, qui avait vieilli, instruit par les événements, assagi par l'expérience, et plus ferré probablement sur les questions de polémique religieuse se montrait beaucoup plus discret et plus juste dans ses appréciations.

Le bon sens avait fini par reprendre ses droits. Beaucoup de ces articles qu'il éparpillait dans la presse, en fournissent la preuve. Ainsi, il n'y a guère plus d'un an, il faisait sur l'Index des considérations qui lui font honneur, et qu'on lira sans doute avec intérêt.

" Dans le monde laïque, personne ne sait au juste ce que c'est que l'Index et comment il fonctionne.

Un évêque s'aperçoit qu'un livre renferme des choses contraires à la foi ou aux mœurs. Il l'examine avec soin ou le fait examiner par une commission d'hommes calmes et capables. Ainsi éclairé, il défend à ses diocésains de lire ce livre.

Il le défend, vous m'entendez bien, sous des peines exclusivement spirituelles. Ni prison, ni amende, ni correction matérielle d'aucune sorte. Ce livre vous met dans le péril de perdre la foi ; c'est le plus grand de tous les malheurs. Je vous défends de vous y exposer et d'y exposer ceux qui dépendent de vous ; si vous méprisez mes prohibitions, vous en rendrez compte à Dieu.

Voilà l'Index de l'évêque.

L'Index prononcé directement par la Congrégation romaine est précédé des mêmes examens et basé sur les mêmes motifs. Le Pape, gardien de la foi dans le monde, étend sa juridiction sur tous les écrits qui paraissent dans le monde, de quelques mains qu'ils soient partis. On lui défère un ouvrage qui vient d'être publié et qui fait du bruit dans le monde. On lui demande : Faut-il le lire ? Pouvons-nous le lire ? Il répond, après un long examen, par la voie de l'Index : Non, mes enfants, vous ne devez pas le lire, car vous pourriez y compromettre l'intégrité de votre foi et de vos mœurs.

Eh bien ! Est-ce qu'en parlant ainsi le Pape n'use pas d'un droit incontestable ?